

## FICHE-ACTION 6

# Réduire les gîtes larvaires sur les voiries et espaces publics

### • Descriptif de l'action

Cette action vise à réduire le développement des larves de moustiques-tigres en identifiant, traitant et éliminant les gîtes larvaires du domaine public (voiries, parcs et cimetières). L'action repose sur des interventions régulières de surveillance, de nettoyage et de traitement des sites propices à la ponte et au développement des moustiques-tigres.



### • Objectifs recherchés

- **Se montrer exemplaire** en éliminant ou traitant les gîtes larvaires potentiels sur le domaine public pour réduire stratégiquement la nuisance dans les sites publics et sur la voirie.
- **Mettre en place des modes de gestion adaptés et durables** (en supprimant les gîtes larvaires amovibles, en effectuant le traitement des gîtes larvaires non amovibles et en programmant la réalisation des modifications structurelles nécessaires pour limiter les futures nuisances).
- **Sensibiliser** les agents municipaux et les citoyens aux bonnes pratiques de prévention.

### • Actions à déployer (avril à octobre)

- Ressources humaines : agents municipaux formés à la gestion et au traitement des gîtes larvaires sur le domaine public.
- Matériel et équipements :
  - **Répertorier les gîtes** larvaires dans une base de données cartographiques et **planifier** le contrôle mensuel *a minima* des gîtes identifiés et cartographiés qui n'ont pas pu être détruits (gîtes inamovibles).
  - **Achat** de larvicide biologique (*Bacillus thuringiensis israelensis*) ou de **film de surface** (silicone liquide qui recouvre la surface de l'eau et empêche ainsi les larves et les nymphes de respirer et de se développer) pour traiter les gîtes inamovibles.
  - **Mise à disposition de sable** pour le comblement des points d'eau stagnante, par exemple dans les cimetières.
  - **Mise à disposition des outils de nettoyage** et prévoir l'accès aux structures.
  - En l'absence de traitement, dans certains cas, **évacuer l'eau à l'aide d'une pompe**.
  - **Évaluer l'intérêt d'installer un piège curatif** et/ou de contrôle dans des lieux spécifiques dont la configuration s'y prête.
- Communication : **Campagnes d'information** à destination des habitants (affiches et site internet).
- Coordination : Compétences SIG et planification, partenariat avec le service chargé de l'hygiène, de la santé et de la salubrité publique.